



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} novembre 2018
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

I. Introduction et priorités de la Mission

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a créé la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et m'a prié de lui rendre compte à intervalles réguliers de l'exécution de son mandat. Il retrace les activités de la Mission et les faits nouveaux s'y rapportant, pour la période allant du 16 juillet au 15 octobre 2018.

2. La MINUK a toujours pour priorités de promouvoir la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme au Kosovo et dans la région. Pour atteindre ses objectifs, elle continue de coopérer de manière constructive avec Pristina et Belgrade ainsi qu'avec toutes les communautés du Kosovo et tous les acteurs régionaux et internationaux. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) continuent de s'acquitter du mandat qui leur a été confié dans le cadre de la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité. La mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) maintient sa présence dans le pays conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 26 novembre 2008 ([S/PRST/2008/44](#)) et à mon rapport du 24 novembre 2008 ([S/2008/692](#)). Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies travaillent en étroite collaboration avec la Mission.

II. Principaux faits nouveaux concernant la situation politique et les conditions de sécurité

3. Durant la période considérée, le Président serbe, Aleksandar Vučić, et le Président du Kosovo, Hashim Thaçi, sont revenus au tracé de la frontière en continuant de s'efforcer de dégager un accord global sur la normalisation des relations. Dans les discours qu'ils ont tenus au Forum européen d'Alpbach (Autriche), le 25 août, ils ont tous les deux insisté sur la nécessité d'un tel accord et indiqué que celui-ci pourrait porter également sur le tracé de la frontière.

4. Dans ce contexte, à l'issue d'une rencontre avec des représentants de la vallée de Preševo en Serbie méridionale, le 26 juillet, et dans des déclarations ultérieures, le Président Thaçi a demandé que « la demande légitime des représentants de la vallée de Preševo d'être rattachés au Kosovo » soit examinée dans le cadre du dialogue entre



Belgrade et Pristina facilité par l'Union européenne. Les prises de paroles du Président en faveur « d'une rectification pacifique de la frontière » avec la Serbie ont suscité des critiques de représentants de l'opposition et de groupes de la société civile, ainsi que de membres de la coalition au pouvoir, notamment du Premier Ministre, Ramush Haradinaj, qui, durant la période à l'examen, a répété son opposition à toute modification du tracé.

5. Le 12 septembre, les dirigeants de la Ligue démocratique du Kosovo, du Mouvement pour l'autodétermination (Vetëvendosje), du Parti social-démocrate du Kosovo et d'Alternativa, partis d'opposition, ont adressé une lettre conjointe à Federica Mogherini, la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, exprimant leur désaccord avec l'« ajustement de la frontière » proposé par les Présidents Vučić et Thaçi et mettant en garde contre l'incidence négative qu'il pourrait avoir sur la paix et la stabilité de la région. Le 29 septembre, Vetëvendosje a organisé à Pristina une manifestation contre la proposition du Président Thaçi d'inclure des « ajustements de la frontière » dans tout accord final avec Belgrade. Quelque 20 000 personnes y auraient participé.

6. Le 6 octobre, les Albanais du Kosovo membres de la coalition au pouvoir se sont entendus sur un projet de résolution définissant la position du Kosovo pour le dialogue avec Belgrade facilité par l'Union européenne et la composition de la délégation du Kosovo. Ils y ont dit notamment que le dialogue entre Belgrade et Pristina devrait déboucher sur un accord juridiquement contraignant permettant une reconnaissance mutuelle sur la base des « frontières inviolables et non négociables » du Kosovo. La Liste serbe et les partis d'opposition n'ont pas soutenu le projet de résolution. Les efforts faits à l'Assemblée du Kosovo pour constituer une équipe de négociation à large base pour représenter le Kosovo au dialogue avec Belgrade facilité par l'Union européenne n'avaient donc pas abouti à la fin de la période considérée.

7. Les déclarations des dirigeants politiques de Serbie et du Kosovo sur le tracé de la frontière ont suscité l'inquiétude des communautés des Serbes du Kosovo et provoqué un désaccord entre Belgrade et l'Église orthodoxe serbe du Kosovo. Fin juillet, l'évêque Teodosije de Raška-Prizren et le père Sava Janjić, higoumène du monastère Dečani, ont chacun critiqué dans des appels publics ce qu'ils ont appelé les projets de « partition du Kosovo ». En revanche, le 12 août, la Liste serbe a déclaré qu'une « modification du tracé de la frontière avec les Albanais du Kosovo serait acceptable si elle garantissait les droits et les libertés des Serbes du Kosovo ». Dans une lettre ouverte en date du 15 août, les maires de dix municipalités à majorité serbe et membres de la Liste serbe ont dit soutenir le Président Vučić dans sa négociation d'un compromis avec Pristina.

8. Les déclarations des présidents Vučić et Thaçi sur le tracé de la frontière ont également suscité des réactions dans la région et l'ensemble de la communauté internationale, certains demandant de laisser les parties explorer toutes les possibilités d'arriver à un règlement global et d'autres se disant vivement préoccupés par les répercussions que des ajustements de la frontière pourraient avoir sur la stabilité de la région.

9. Par ailleurs, le 13 septembre, le Premier Ministre du Kosovo a approuvé et soumis à l'Assemblée du Kosovo trois projets de loi visant à transformer en armée la Force de sécurité du Kosovo. Le Président Thaçi, tout en exprimant son soutien à cette initiative, a demandé une étroite coordination avec la communauté internationale sur la question. Les autorités serbes et la Liste serbe se sont en revanche fermement opposées à ces projets de loi, réaffirmant qu'une telle transformation violerait la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité.

10. Pendant la période considérée, les institutions du Kosovo ont continué de s'employer à atteindre les objectifs fixés par l'Union européenne dans leurs domaines respectifs. Le 18 juillet, le commissaire pour la migration, les affaires intérieures et la citoyenneté de la Commission européenne a annoncé à Bruxelles, lors d'une conférence de presse avec le Président Thaçi, que le Kosovo avait rempli tous les critères en vue d'une libéralisation du régime des visas pour l'espace Schengen. Le 13 septembre, le Parlement européen a décidé par vote d'entamer des négociations avec le Conseil de l'Union européenne en vue de libéraliser le régime des visas pour le Kosovo. Le 20 septembre, l'Assemblée du Kosovo a approuvé un vaste ensemble de lois conformes à l'instrument d'aide de préadhésion établi par l'Union européenne pour le Kosovo, qui prévoit une aide financière dans les domaines des droits de l'homme, de l'efficacité énergétique et de l'économie.

11. La situation de sécurité est restée calme au Kosovo pendant la période considérée, même si les tensions entre communautés sont apparues lors de plusieurs incidents. Le 28 août, des Serbes du Kosovo déplacés devaient se rendre à Gjakovë/Đakovica pour célébrer l'Assomption dans leur ancienne ville, mais la visite a été annulée pour raisons de sécurité. Selon la police du Kosovo, quelque 70 Albanais du Kosovo se sont rassemblés ce jour-là devant l'église de la Sainte-Vierge, lieu prévu de la célébration, pour protester contre cette visite ; cinq d'entre eux ont été arrêtés pour avoir endommagé des biens et fait obstruction aux forces de l'ordre.

12. Au cours de la période considérée, le retour de combattants kosovars venant de zones de conflit à l'étranger est resté un sujet de préoccupation. Le 17 juillet, le tribunal de première instance de Pristina a déclaré sept personnes coupables d'avoir organisé des groupes terroristes et d'y avoir pris part, prononçant des peines de 17 ans et quatre mois de prison en tout. Le 31 juillet, il a condamné un autre accusé à deux ans d'emprisonnement pour avoir tenté de rejoindre un groupe armé étranger. Le 5 octobre, le Bureau des procureurs spéciaux de la République du Kosovo a mis en accusation six personnes, dont une femme, pour avoir planifié des attentats terroristes dans des zones à majorité serbe et contre les soldats de la KFOR. Les accusés ont été arrêtés fin juin à la suite d'une opération de police internationale. Le 10 octobre, une personne a été condamnée à un an et demi de prison pour avoir diffusé sur les médias sociaux des contenus favorables à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL).

III. Nord du Kosovo

13. Le 16 juillet, six mois après le meurtre de l'homme politique serbe du Kosovo Oliver Ivanović, non élucidé à ce jour, des amis et des proches de celui-ci ont assisté à une commémoration au lieu de l'assassinat, à Mitrovica-Nord. Le 30 août, le conseil municipal de Mitrovica-Nord a convenu de rebaptiser une rue en l'honneur de M. Ivanović.

14. Le 8 août, le Directeur du Bureau du Gouvernement serbe pour le Kosovo-Metohija, Marko Djurić, et le Secrétaire général de la Présidence de la République de Serbie, Nikola Selaković, se sont rendus dans le nord du Kosovo, où ils ont rencontré des représentants de la communauté des Serbes du Kosovo.

15. Les 8 et 9 septembre, le Président Vučić a visité les quatre municipalités du nord du Kosovo. Il a pris la parole lors d'un rassemblement public à Mitrovica-Nord, rencontré des représentants locaux et visité le réservoir et la centrale hydroélectrique de Gazivode. Une visite prévue au village de Banja/Banjë, dans la municipalité de Skënderaj /Srbica, a dû être annulée à cause de manifestations et de barrages routiers organisés par l'association des anciens combattants du Kosovo. La KFOR était sur

place. Le président Vučić a également déposé une couronne au lieu de l'assassinat d'Oliver Ivanović.

16. Le 29 septembre, le Président Thaçi a également effectué un bref déplacement inopiné au réservoir de Gazivode, accompagné par la police du Kosovo, notamment des unités spéciales, ce qui a provoqué de vives réactions de responsables serbes du Kosovo et de Belgrade. La KFOR était sur les lieux et suivait de près la situation. Après le départ du Président Thaçi, quelque 250 Serbes du Kosovo, dont des dirigeants politiques, se sont rassemblés au réservoir de Gazivode pour protester contre la visite et la présence d'unités spéciales de la police du Kosovo. Le même jour, dans une allocution télévisée, le Président Vučić a déclaré que la visite de M. Thaçi constituait une « attaque » du nord par les « paramilitaires » de Pristina et violait les dispositions sur la liberté de circulation du premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina (Accord de Bruxelles), du 19 avril 2013, ainsi que la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. L'état de préparation opérationnelle de l'armée et de la police serbes aurait été renforcé à la suite de cette visite.

17. Le 10 octobre, les Serbes du Kosovo se sont rassemblés à Mitrovica-Nord pour commémorer les 2 000 jours de l'adoption de l'Accord de Bruxelles, qui prévoit notamment la création de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe. Plus de 1 500 personnes ont participé au rassemblement, dont des représentants municipaux du nord du Kosovo, des Serbes du Kosovo membres du Gouvernement du Kosovo et des représentants du Gouvernement serbe.

IV. Normalisation des relations entre Belgrade et Pristina

18. Le 18 juillet, la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a organisé à Bruxelles une réunion de haut niveau dans le dialogue entre Belgrade et Pristina facilité par l'Union européenne. Selon le communiqué publié à l'issue de la réunion par le Service européen pour l'action extérieure, les présidents Vučić et Thaçi « ont fait le point sur les progrès réalisés au cours des discussions sur les contours d'un accord juridiquement contraignant relatif à une normalisation complète des relations entre les deux parties ». Après la rencontre, le Président Thaçi a déclaré qu'il s'agissait de la « réunion la plus courte et la plus difficile de ces six dernières années ». Le Président Vučić s'est dit déçu de ce qu'il a appelé « l'attitude intransigeante de Pristina » mais a noté qu'il avait été convenu de poursuivre les pourparlers afin de trouver « un dénominateur commun pour un compromis ».

19. Le 4 août, l'équipe de gestion chargée de rédiger les statuts de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe a annoncé qu'elle terminerait ses travaux dans les délais fixés par Pristina. Elle a en outre indiqué qu'elle était prête à communiquer le projet de document aux deux parties lors d'une réunion technique à Bruxelles, qui n'a pas été organisée pendant la période considérée. Tout au long du processus de rédaction, Belgrade et Pristina ont campé sur leurs positions en ce qui concerne les pouvoirs et compétences de l'association/communauté. Le 13 août, le négociateur en chef de Pristina pour le dialogue technique avec Belgrade s'est dit mécontent du peu d'informations reçues de l'équipe de gestion au sujet du contenu du projet de statuts et a averti que Pristina pourrait rejeter le texte s'il s'avérait incompatible avec la Constitution du Kosovo.

20. Le 7 septembre, le Président Vučić et le Président Thaçi ont rencontré séparément la Haute Représentante de l'Union européenne à Bruxelles mais refusé de se parler directement. Dans sa déclaration à la presse à l'issue des deux rencontres, la Haute Représentante s'est déclarée confiante en la volonté des parties de « parvenir

dans les mois à venir à un accord juridiquement contraignant conforme au droit international ». Le Président Vučić et le Président Thaçi ont également déclaré qu'ils continueraient à rencontrer séparément la Haute Représentante jusqu'à ce qu'une réunion conjointe puisse avoir lieu. Plus tôt dans la journée, les autorités kosovares avaient révoqué l'autorisation donnée au Président Vučić de se rendre au réservoir de Gazivode lors de sa visite prévue au Kosovo les 8 et 9 septembre. Les responsables serbes ont protesté contre cette décision et le Gouvernement du Kosovo a par la suite annoncé que la visite pourrait se dérouler comme prévu.

V. Retours, réconciliation, patrimoine culturel et relations entre les communautés

21. Pendant la période à l'examen, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a enregistré 53 retours volontaires de membres de communautés non majoritaires (29 Serbes du Kosovo, 16 Égyptiens, quatre Monténégrins et quatre Bosniaques) au Kosovo. Au total, 27 937 personnes sont donc revenues volontairement au Kosovo depuis 2000 (13 707 femmes and 14 230 hommes). Les difficultés liées à la restitution des biens, à l'attribution de terres pour la construction de logements, à la sécurité et aux possibilités socioéconomiques de ces personnes ont continué d'avoir une incidence négative sur les perspectives de retour durable.

22. Au cours de la période considérée, il y a eu une recrudescence des tensions entre l'Église orthodoxe serbe et le Gouvernement du Kosovo à cause de la construction d'une route menant à la zone spécialement protégée du monastère de Visoki Dečani. Le 26 juillet, des représentants et des chefs de mission au Kosovo ont visité la zone spécialement protégée du monastère de Visoki Dečani en compagnie du Ministre des infrastructures du Kosovo. Dans une déclaration publiée à l'issue de la visite, les représentants des États membres de l'Union européenne ont insisté sur le fait qu'il fallait consulter le Conseil d'exécution et de suivi avant toute activité touchant une zone spécialement protégée et respecter pleinement ses décisions. Le Conseil d'exécution et de suivi ne s'est pas réuni pendant la période considérée.

23. Le 17 août, l'Église orthodoxe serbe a adressé une lettre à la municipalité de Lipjan/Lipljan pour s'opposer à la construction d'un bâtiment commercial et de logements dans la zone spécialement protégée de l'église orthodoxe serbe de la Présentation-de-la-Vierge de la ville de Lipjan/Lipljan. L'éparchie de Raška-Prizren a demandé au service municipal de planification, d'urbanisme et d'environnement de soumettre la question au Conseil d'exécution et de suivi. Le 24 septembre, 250 Serbes du Kosovo ont soumis au maire de Lipjan/Lipljan une pétition contre le projet de la municipalité de construire un centre administratif pour la communauté islamique dans cette même zone spécialement protégée.

24. Suite à la décision prise le 5 juillet par le Ministère de l'intérieur du Kosovo concernant l'enregistrement à l'état civil des communautés non majoritaires au Kosovo, les bureaux d'état civil des municipalités de Shtërpçë/Štrpce et de Graçanicë/Gračanica ont commencé à transcrire les documents d'état civil délivrés par des institutions parrainées par Belgrade du 10 juin 1999 au 14 septembre 2016, permettant aux résidents concernés d'obtenir des papiers kosovars.

25. Au cours de la période considérée, la MINUK a continué de suivre la situation des droits des communautés ashkali, égyptienne et rom au Kosovo. Le 7 septembre, le Ministère kosovar de l'éducation, des sciences et des techniques a annoncé que 500 bourses d'études étaient octroyées avec le soutien de l'Union européenne à des élèves roms, ashkali et égyptiens du secondaire pour l'année scolaire en cours. Dans le même temps, le fonds d'affectation spéciale venant en aide aux communautés

ashkali, égyptienne et rom touchées par le saturnisme au Kosovo, créé en 2017 comme suite aux recommandations du Groupe consultatif sur les droits de l'homme de la MINUK, demeure sans financement.

VI. État de droit et droits de l'homme

26. Le 16 juillet, la Cour d'appel du Kosovo a confirmé un acte d'accusation visant un ancien membre des forces de réserve de la police ou de l'unité paramilitaire yougoslave qui aurait commis des crimes de guerre au village de Krusha e Vogel/Mala Krusha entre le 15 et le 26 mars 1999. Le 7 août, le Bureau des procureurs spéciaux de la République du Kosovo a déposé au tribunal de première instance de Pejë/Peć un acte d'accusation contre un ancien policier serbe au motif qu'il aurait commis des crimes de guerre contre la population civile de la municipalité de Klinë/Klina en juin et juillet 1998.

27. Le 23 juillet, le tribunal de première instance de Pristina a acquitté le Ministre du développement économique du Kosovo, accusé d'avoir en 2014, alors qu'il était fonctionnaire, détourné des fonds au profit d'une organisation non gouvernementale qu'il avait fondée. Le 25 juillet, le tribunal de première instance de Gjakovë/Djakovica a confirmé un acte d'accusation déposé contre le Ministre des infrastructures du Kosovo au motif qu'il aurait abusé de ses fonctions de maire de Gjakovë/Djakovica pour distribuer illégalement des subventions, rejetant cependant l'accusation de « malversations dans l'exercice de fonctions officielles ». Le Ministre est resté en poste en attendant le procès. En veillant à ce que les fonctionnaires aient à répondre des abus de pouvoir qui leur sont reprochés, les autorités du Kosovo montrent leur attachement à une bonne gouvernance. Des procès équitables et impartiaux concernant ces affaires contribuent à susciter la confiance du public dans les institutions du Kosovo.

28. Le 13 août, le Procureur spécial Elez Blakaj a démissionné, soupçonné d'ingérence politique et de menaces dans le cadre de ses enquêtes sur plusieurs affaires en vue, dont un cas de fraude aux prestations sociales impliquant d'anciens combattants de l'Armée de libération du Kosovo. Sa démission a déclenché des manifestations à Pristina les 22 août et 26 septembre, où les protestataires ont réclamé la démission du Chef des poursuites et l'examen de la liste actuelle des anciens combattants de l'Armée de libération du Kosovo tenue par le Gouvernement du Kosovo. Le 14 septembre, le Bureau des procureurs spéciaux de la République du Kosovo a déposé au tribunal de première instance de Pristina un acte d'accusation visant 12 anciens membres de la commission gouvernementale chargée de vérifier le statut des anciens combattants, accusés d'avoir abusé de leurs fonctions et versé illégalement des retraites, ce qui aurait entraîné la perte d'environ 68 millions d'euros. En outre, à la fin de septembre, le tribunal de première instance de Pristina a délivré deux ordonnances distinctes de mise en détention provisoire visant deux membres de l'Assemblée du Kosovo accusés d'avoir intimidé publiquement des magistrats.

29. Au cours de la période considérée, la commission gouvernementale du Kosovo chargée de vérifier et de reconnaître le statut de victimes de violence sexuelle liée aux conflits a reçu 179 demandes, dont 27 ont été acceptées, 49 rejetées et 103 sont en attente de vérification. Depuis février 2018, moment où le Gouvernement du Kosovo a officiellement lancé la procédure, 782 demandes ont ainsi été reçues, 137 femmes et 6 hommes ont obtenu le statut de victimes et 103 demandes ont été rejetées. La question des réparations à accorder aux victimes de violences sexuelles liées aux conflits a été examinée lors d'un atelier organisé le 15 octobre à Pristina par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), avec l'appui de l'Union européenne.

30. À la demande du Groupe de travail conjoint sur les personnes disparues à la suite des événements survenus au Kosovo, la MINUK a aidé le Centre de services mondial de l'ONU de Brindisi à fournir un géoradar, qui a été déployé en août dans les sites proposés par le Groupe de travail conjoint dans le cadre d'une action menée pour retrouver d'éventuels charniers.

VII. Les femmes et la paix et la sécurité

31. Au début du mois d'août, la question de la violence familiale a suscité une attention croissante au Kosovo après qu'un homme a été soupçonné d'avoir tué son ex-femme et la fille de celle-ci à Gjakovë/Djakovica. Des groupes de la société civile ont organisé des manifestations à Gjakovë/Djakovica et à Pristina. Le 24 août, le Groupe de la sécurité et de la problématique femmes-hommes, un groupe multipartite présidé par ONU-Femmes et composé de représentants internationaux et gouvernementaux et de représentants de la société civile, a publié une déclaration dans laquelle il demandait le renforcement des mesures prises par les institutions pour prévenir les violences faites aux femmes. D'après ONU-Femmes, la véritable ampleur du problème reste méconnue car les cas de violence familiale restent peu signalés, du fait que la violence familiale est considérée comme relevant du domaine privé, et par peur de la stigmatisation sociale, par crainte de représailles, par méfiance envers les autorités compétentes et en raison d'une dépendance économique vis-à-vis de l'auteur.

32. Au cours de la période considérée, les membres du Groupe de la sécurité et de la problématique femmes-hommes ont participé à la modification du Code pénal du Kosovo, afin que la définition de la violence familiale y soit plus complète, et de la loi sur la famille, afin d'y consacrer le partage égal des biens communs. Ces modifications ont été approuvées le 23 juillet en première lecture par l'Assemblée du Kosovo. Le 10 août, les maires de Skenderaj/Srbica, de Vushtrri/Vučitrn et de Mitrovica-Sud ont signé un mémorandum d'accord dans lequel ils se sont engagés à améliorer les conditions de vie au refuge régional pour victimes de violence familiale de Mitrovica-Sud.

33. Au cours de la période considérée, une nouvelle étape du renforcement du rôle des femmes dans les institutions judiciaires a été franchie avec la création, le 5 septembre, d'une association de femmes de l'Administration pénitentiaire du Kosovo, destinée à promouvoir la présence des femmes aux postes à responsabilité de l'Administration pénitentiaire et d'améliorer l'efficacité des institutions pénitentiaires du Kosovo.

34. Dans le cadre de l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité, ONU-Femmes a organisé le 15 septembre, avec l'appui de la MINUK, un dialogue avec le Lobby régional des femmes pour la paix, la sécurité et la justice en Europe du Sud-Est et des parlementaires de la région. Les femmes politiques et les dirigeantes de la société civile ont pu y débattre des moyens de permettre aux femmes de promouvoir la paix et la sécurité, notamment en influant sur les processus politiques en cours.

VIII. Partenariats et coopération

35. Au cours de la période considérée, la MINUK a entamé, en étroite collaboration avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, un nouveau cycle d'activités de programme dans les domaines du renforcement de la confiance entre les communautés, de l'état de droit et des droits de l'homme. Les partenaires de l'ONU

au Kosovo ont poursuivi leurs activités conjointes d'appui au maintien de l'ordre et aux institutions pénitentiaires et judiciaires, en mettant l'accent sur l'accès équitable à la justice, l'intégration du système judiciaire, la lutte contre la violence familiale et le renforcement des mécanismes d'aide juridique.

36. À l'issue du Forum des Nations Unies sur le renforcement de la confiance au Kosovo, tenu à Ljubljana du 6 au 8 mai, la MINUK a fourni en collaboration avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo des orientations stratégiques et une aide à la réalisation des initiatives mentionnées par les participants au Forum. En juillet, la MINUK a organisé six ateliers de suivi pour guider l'élaboration de plans d'action dans chacun des domaines thématiques abordés lors du Forum. Cette aide a été intégrée aux activités de programme de la Mission et coordonnée avec les partenaires internationaux, notamment le Conseil de l'Europe, l'Union européenne, EULEX et la Mission de l'OSCE au Kosovo. Le rapport du Forum a été rendu public en septembre et présenté par mon Représentant spécial au Premier Ministre du Kosovo, qui a promis que le Gouvernement coopérerait et aiderait à l'application des recommandations du Forum.

37. Du 3 au 6 août, la MINUK a formé les nouveaux membres du Groupe d'étude sur la jeunesse du Kosovo, insistant sur les moyens de porter des questions à l'attention des autorités locales, des conseils de jeunes, des représentants de la société civile et des dirigeants des communautés religieuses. Le 11 août, à l'invitation du maire de Kamenicë/Kamenica et avec l'appui de la MINUK, 120 jeunes des communautés et représentants des autorités locales de Kamenicë/Kamenica ont participé à une consultation ouverte, à l'occasion de la Journée internationale de la jeunesse.

38. Le 9 août, la MINUK a présenté au Festival du film de Prizren, en partenariat avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, un documentaire sur le lien entre la violence familiale et les interprétations traditionnelles des droits de propriété. La projection a été suivie d'une table ronde animée par le Chef du bureau d'ONU-Femmes au Kosovo, à laquelle ont participé le Vice-Ministre de la justice du Kosovo, un militant et l'une des victimes apparaissant dans le film.

39. Pendant la période considérée, la MINUK a continué de fournir des services de certification de documents, traitant en tout 634 documents, dont 367 concernant des pensions et 267 l'état civil, notamment des diplômes d'études secondaires et universitaires et des certificats de mariage, de naissance et de décès. Elle a également continué d'assurer la liaison entre les autorités kosovares et l'Organisation internationale de police criminelle. Elle a ainsi reçu et traité six demandes de publication d'avis de recherche internationaux.

IX. Observations

40. Je me félicite de la poursuite des discussions entre Belgrade et Pristina dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne sur la normalisation des relations. Conscient des difficultés que les dirigeants de chaque partie rencontrent dans la recherche d'une solution, je reste cependant encouragé par leur détermination et leur engagement à régler les questions en suspens par le dialogue et je demande instamment à toutes les composantes de la société, de part et d'autre, de participer davantage au processus.

41. La perspective européenne demeure essentielle pour la consolidation de la paix et la stabilité dans les Balkans occidentaux et pour que la population puisse réaliser ses aspirations. À cet égard, je tiens à saluer l'appui et l'engagement constants de l'Union européenne, notamment dans le cadre de la stratégie pour les Balkans

occidentaux de la Commission européenne, et l'action qu'elle mène pour faciliter la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina.

42. Je me félicite de l'action que la MINUK mène avec l'appui de l'Équipe des Nations Unies au Kosovo aux fins de l'application des recommandations importantes formulées lors du Forum sur le renforcement de la confiance au Kosovo, tenu du 6 au 8 mai à Ljubljana. À cet égard, j'encourage le Gouvernement du Kosovo à continuer de collaborer avec la société civile et les partenaires bilatéraux et internationaux afin de soutenir activement le renforcement de la confiance entre les communautés au Kosovo. Dans le même temps, la MINUK, en étroite collaboration avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo et les partenaires internationaux, doit continuer à favoriser la réconciliation de la société, condition essentielle à la stabilité du Kosovo et à la mise en place de conditions propices au compromis. L'autonomisation des femmes, des jeunes et de la société civile restera au cœur des activités de la Mission à cet égard.

43. Je m'inquiète du regain de tension liées aux activités de construction menées dans les zones spécialement protégées. Je demande à toutes les parties concernées d'honorer l'engagement qu'elles ont pris de protéger le patrimoine religieux et rappelle qu'il importe de traiter ces questions conformément à la législation du Kosovo et aux décisions du Conseil d'exécution et de suivi.

44. La violence familiale reste un grave sujet de préoccupation au Kosovo. Pour s'attaquer aux causes profondes et veiller à l'application efficace de la législation pertinente, il faut que tous les acteurs institutionnels fassent preuve d'une attention soutenue et d'un réel engagement. J'encourage les institutions du Kosovo à prendre de nouvelles initiatives pour lutter contre la violence familiale, notamment en renforçant la législation existante et son appui à la réadaptation et la réinsertion fondées sur les droits des victimes de violence familiale.

45. Je constate avec regret que les appels de l'ONU à contribuer au fonds d'affectation spéciale créé afin d'aider les communautés rom, ashkali et égyptienne du Kosovo touchées par le saturnisme sont restés sans réponse. Des contributions versées à ce fonds seraient un signe concret de l'appui international à ces communautés vulnérables et d'une volonté de répondre à leurs besoins urgents.

46. Je remercie mon Représentant spécial, Zahir Tanin, et le personnel de la MINUK pour l'énergie, la créativité et le dévouement dont ils ont fait preuve dans le cadre des activités de la Mission. Je tiens à réitérer ma gratitude aux partenaires de longue date de l'Organisation au Kosovo, notamment à la KFOR, à l'OSCE, au Représentant de l'Union européenne, aux bureaux sur le terrain et aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour leur esprit d'équipe et leur coopération continue avec la MINUK.

Annexe I

Rapport de la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur les activités de la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo pour la période du 16 juillet au 15 octobre 2018

1. Résumé

Après le début de son nouveau mandat de deux ans à la mi-juin 2018, la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) a poursuivi sa reconfiguration, qui doit durer six mois et s'achever à la mi-décembre. Elle procède actuellement au recrutement de personnel international et local au sein de la nouvelle structure et espère atteindre sa pleine capacité opérationnelle à la mi-décembre.

L'une des principales tâches liées à la reconfiguration consiste à mener à bien le transfert aux autorités locales de milliers de dossiers de poursuite et de police concernant la criminalité organisée et les crimes de guerre.

Dans le même temps, EULEX s'est employée à préparer avec le Bureau de la Représentante spéciale de l'Union européenne au Kosovo le transfert progressif de certaines de ses fonctions de suivi à celui-ci. Elle aidera le Bureau à recruter et déployer progressivement des experts pour assister le Service de police, le Conseil judiciaire et l'état civil du Kosovo, en lui donnant des informations détaillées sur l'état de chacune de ces institutions et sur les difficultés que celles-ci seront rencontreront pour faire respecter l'état de droit.

La reconfiguration d'EULEX va de pair avec une augmentation progressive des responsabilités de ses partenaires kosovars en matière d'état de droit. Un exemple en est le lancement récent de l'initiative Justice 2020, menée par le Ministre de la justice en coopération avec les présidents du Conseil judiciaire et du Conseil des procureurs du Kosovo et appuyée par le Bureau de la Représentante spéciale de l'Union européenne au Kosovo, EULEX et les ambassades des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à Pristina, afin d'améliorer les résultats et la responsabilité au sein du système judiciaire du Kosovo. Au titre de son mandat modifié, EULEX appuiera l'initiative en mettant ses capacités de suivi au service du système judiciaire du pays.

2. Activités de la mission « État de droit » de l'Union européenne au Kosovo

2.1. Suivi

EULEX a continué d'assurer le suivi de certains dossiers et procès au sein du système judiciaire du Kosovo, dont plusieurs de ceux qu'elle lui avait transférés. Les affaires confiées aux magistrats locaux ont été suivies de près afin de veiller à ce qu'elles soient conduites dans le respect de la législation du Kosovo et des normes relatives aux droits de l'homme, entre autres critères juridiques. Pour ce qui est des affaires sensibles ou concernant des accusés influents, EULEX a constaté une tendance préoccupante à clore ou à infléchir les procédures dans l'intérêt des accusés sans motif suffisant ou fondement juridique depuis la fin de ses fonctions judiciaires, d'enquête et de poursuite à la mi-juin 2018. Ainsi, l'assignation à résidence d'un

accusé important a été annulée par décision de justice au motif que l'accusation n'avait pas demandé de proroger la détention. Or, selon l'article 193 du Code de procédure pénale, c'est le juge qui détermine d'office si le maintien en détention se justifie.

En ce qui concerne l'Administration pénitentiaire du Kosovo, la sélection des superviseurs, superviseurs principaux et responsables de services est terminée et seuls certains candidats doivent encore être approuvés par le Directeur général. C'est un progrès car de nombreux agents occupaient depuis longtemps des postes par intérim, ce qui nuisait à l'efficacité de l'Administration. En outre, celle-ci va publier un appel à candidatures portant sur 120 nouveaux postes d'agents pénitentiaires.

Le traitement préférentiel accordé à un petit groupe de détenus influents demeure une source de préoccupation. EULEX a observé à nouveau que lors de l'hospitalisation de certains détenus importants au Centre médical universitaire du Kosovo, les agents de l'Administration pénitentiaire n'avaient pas respecté les règles. Elle a donc adressé une série de recommandations à la direction de l'Administration pénitentiaire, lui demandant de modifier les règles actuelles de détention en milieu hospitalier (ce qu'il a été convenu de faire conjointement à partir de septembre), de dispenser une formation spécialement conçue en la matière et de réinstaurer le mécanisme de contrôle interne de l'Administration pénitentiaire. La création d'une aile de haute surveillance au Centre médical universitaire contribuerait également à réduire les risques de traitement préférentiel, d'évasion et de visites non autorisées. Or, l'espace actuellement prévu pour créer une telle aile est inutilisé.

Deux faits graves se sont produits récemment au centre pénitentiaire de Dubrava : le suicide d'un détenu hospitalisé dans un service psychiatrique, qui a suscité des préoccupations, notamment en ce qui concerne le traitement médical, et l'évasion de deux prisonniers, signe de la négligence du personnel de l'Administration pénitentiaire. Au cours des derniers mois, celle-ci a transféré 10 détenus de souche albanaise au centre de détention de Mitrovica. Quatre agents pénitentiaires de souche albanaise y ont donc également été mutés, ce qui constitue une étape importante dans la diversification ethnique du centre. L'ouverture du centre de détention de Pristina, qui devait se faire au mois d'août, n'a toutefois pas pu avoir lieu faute de services de restauration. L'idée était de fermer le centre de détention de Lipjan/Lipljan et d'en transférer le personnel et le matériel au centre de Pristina mais l'Administration pénitentiaire a changé d'avis et cherche d'autres solutions.

EULEX a contribué à créer l'association des femmes de l'Administration pénitentiaire du Kosovo, en coordination avec plusieurs organisations non gouvernementales locales, des institutions locales et des organisations internationales (dont le Réseau des femmes du Kosovo, le Bureau des affaires relatives à l'égalité des sexes, ONU-Femmes et l'International Criminal Investigative Training Assistance Programme du Département de la justice des États-Unis). L'objectif de cette nouvelle association interne est de promouvoir le rôle des femmes dans l'Administration pénitentiaire, de mieux faire comprendre et favoriser l'égalité des sexes et de donner aux femmes des possibilités de développement professionnel. Les femmes représentent actuellement 13 % du personnel de l'Administration pénitentiaire, et seules quelques-unes occupent des postes à responsabilité. Conformément à la Loi sur l'égalité des sexes, toutes les institutions publiques du Kosovo doivent promouvoir l'égalité des femmes et des hommes et veiller à une représentation égale.

Il n'y a pas eu de progrès notable dans l'application du protocole technique de gestion intégrée des frontières facilité par l'Union européenne. Toutes les réunions prévues à cet égard ont été annulées par Belgrade en mars jusqu'à nouvel ordre. La mise en place des points de passage permanents s'est poursuivie : la construction

de deux des six points continue à Merdarë/Merdare et Mutivodë/Mutovide. L'élaboration de la nouvelle stratégie et du nouveau plan d'action de gestion intégrée des frontières 2018-2023 avance. L'application du plan de développement du Centre national de gestion des frontières pour 2014-2018 a également progressé : le Ministre de l'intérieur et le Conseil exécutif pour la gestion intégrée des frontières ont approuvé officiellement l'examen du Centre national de gestion des frontières et du Plan d'action qui s'y rattache.

EULEX continue de suivre l'application des accords sur la liberté de circulation et de fournir un encadrement et des conseils en la matière. La mission a mené des visites de terrain dans tous les bureaux chargés de l'enregistrement et de la tenue des registres d'état civil des quatre municipalités du nord du pays. Les bureaux d'enregistrement de l'état civil, chargés de délivrer pièces d'identité, passeports, permis de conduire et certificats d'immatriculation des véhicules, sont tous opérationnels et les anciens fonctionnaires du Ministère serbe de l'intérieur y ont été intégrés, mais les bureaux des registres d'état civil ne sont opérationnels que dans les zones à majorité albanaise, et l'intégration des 37 anciens fonctionnaires du Ministère serbe de l'intérieur n'y a pas encore eu lieu malgré les arrangements budgétaires en place. EULEX a fait part de ses constatations aux autorités locales, au service de l'état civil et au Ministère de l'intérieur, soulignant notamment qu'il importait au plus haut point que les bureaux de l'état civil et l'infrastructure administrative fournissent les services attendus et que les actes de naissance, de mariage, de décès et d'immatriculation des véhicules délivrés par les administrations relevant de Belgrade soient reconnus.

L'intégration du nouveau tribunal de première instance intégré de Mitrovica se poursuit comme convenu. La barrière de la langue reste un problème de taille dans la répartition des affaires mais le déploiement de traducteurs supplémentaires a permis de progresser et le Président du tribunal a finalement attribué aux juges plus de 1 000 affaires datant de la période 2001-2008 et 500 affaires datant de novembre 2017 et après.

EULEX a assuré des activités de suivi, d'encadrement et de conseil dans le cadre de l'enquête sur le meurtre du leader politique serbe du Kosovo Oliver Ivanović, facilitant des réunions entre la police du Kosovo et la police serbe pour accroître l'échange d'informations et la coopération

2.2. Opérations

Compte tenu de l'expiration du mandat précédent et de la suppression progressive des attributions judiciaires de la mission, les juges d'EULEX ont achevé ou transmis à leurs homologues locaux toutes les affaires restantes avant le 14 juin. Le transfert des dossiers de poursuite et de police aux institutions kosovares a progressé et devrait être achevé d'ici au 14 décembre 2018.

Conformément à son nouveau mandat, EULEX continue d'aider la Police du Kosovo en matière de coopération policière internationale. À cet égard, elle a facilité l'échange d'information entre les Bureaux centraux nationaux d'INTERPOL et le Groupe de coordination des services de répression à l'échelle internationale du Service de police du Kosovo, sous l'égide du Bureau de liaison INTERPOL de la MINUK. En outre, la mission a formulé des recommandations à l'intention des officiers de la Police du Kosovo spécialisés dans le commerce illicite d'œuvres d'art afin de les aider dans leur travail ; une visite d'étude à Rome a également été effectuée à cette fin. La mission a en outre continué d'échanger des informations avec le Ministère serbe de l'intérieur. Il reste cependant difficile d'obtenir des informations concernant l'affaire Oliver Ivanović.

Les experts légistes d'EULEX attendent toujours une lettre officielle du Ministère de la justice les invitant à continuer d'aider les autorités locales à traiter les affaires de personnes disparues après l'entrée en vigueur du nouveau mandat de la mission. À la fin de juillet, le Ministère de la justice a inopinément annulé la confirmation du renouvellement d'un contrat conclu avec l'entreprise locale qui leur fournissait un appui technique pour leurs évaluations sur le terrain, et décidé de publier un nouvel appel d'offres. Le processus de sélection étant toujours en cours, toutes les activités de terrain ont cessé depuis le début du mois d'août. À la fin du mois d'août, les autorités ont nommé au poste de directeur de l'Institut médico-légal son directeur par intérim, après un long processus de recrutement marqué par le désintérêt des candidats qualifiés.

L'unité de police constituée d'EULEX maintient des capacités de deuxième intervenant en matière de sécurité. Afin de garantir la disponibilité opérationnelle de l'unité de police constituée, des formations internes et des formations conjointes avec la police du Kosovo et la KFOR ont été organisées.

3. Autres questions importantes

Rien d'important à signaler.

Annexe II

Chambres spécialisées et Bureau du Procureur spécialisé

Au cours de la période considérée, les Chambres spécialisées ont fait des progrès considérables dans l'élaboration du code de conduite professionnelle des conseils et du règlement sur l'aide juridictionnelle aux accusés et aux victimes. Elles ont également continué de suivre la mise en place d'un organe indépendant représentant tous les conseils autorisés à plaider devant elles. Les conseils inscrits sur les listes de conseils spécialisés de la défense et de conseils des victimes ont formé un groupe de travail pour définir les contours de cet organe indépendant.

Les Chambres spécialisées ont continué de prendre des mesures pour garantir la transparence et l'accès aux informations concernant les procédures futures, créant sur leur site Web une base de données spéciale permettant d'accéder aux archives judiciaires publiques et de faire des recherches dans leurs trois langues officielles (albanais, anglais et serbe).

Les Chambres spécialisées ont continué de promouvoir leurs activités de sensibilisation au Kosovo et en Serbie pour mieux faire connaître leur mandat et leur procédure à la société civile et favoriser une communication directe avec les populations concernées. Du 16 au 19 juillet, la responsable du Bureau de la participation des victimes a rencontré des organisations non gouvernementales et des organisations de la société civile du Kosovo dans le cadre de séances d'information avec les communautés dont provenaient les victimes potentielles. Du 3 au 8 septembre 2018, des représentants des Chambres spécialisées se sont rendus dans différentes villes du Kosovo pour mener des activités de sensibilisation, notamment une table ronde avec des jeunes, une réunion avec des partenaires locaux aux fins de planifier les activités de sensibilisation futures et des séances d'information sur les modalités de participation des victimes aux procédures des Chambres spécialisées, à l'intention des communautés roms, ashkali et égyptiennes. Du 17 au 19 septembre 2018, des représentants des Chambres spécialisées ont rencontré plusieurs associations de victimes et tenu des réunions consultatives avec des organisations non gouvernementales partenaires à Belgrade afin de planifier leur stratégie future de sensibilisation en Serbie. Ils ont également rencontré le Président du barreau serbe pour préparer à l'intention du Conseil serbe une séance d'information concernant les modalités d'admission sur les listes des conseils autorisés à plaider devant les Chambres spécialisées.

Au cours de la période considérée, les Défenseurs internationaux de l'égalité des sexes ont invité la Greffière des Chambres spécialisées à rejoindre leur réseau. Elle s'est engagée à renforcer encore la prise en compte de la problématique femmes-hommes aux Chambres spécialisées et organisera une manifestation de sensibilisation pour recevoir des recommandations sur l'intégration des questions d'égalité des sexes dans la prestation des services d'assistance judiciaire.

Le Médiateur des Chambres spécialisées et du Bureau du Procureur spécialisé, Pietro Spera, a accru la visibilité de son bureau en publiant sur le site Web des Chambres spécialisées des informations détaillées sur son rôle et ses fonctions. Dans le cadre de l'exécution de son mandat, il a adopté le 12 septembre 2018 un code de déontologique du Médiateur, ainsi qu'une procédure de plainte pour les personnes affirmant avoir été victimes de violations des droits de l'homme dans leurs rapports avec les Chambres spécialisées et le Bureau du Procureur spécialisé. Dans le cadre de sa stratégie de sensibilisation, il a effectué du 3 au 5 octobre sa première visite officielle au Kosovo, au cours de laquelle il a rendu une visite de courtoisie au médiateur du Kosovo et accordé des interviews aux médias.

Les juges des Chambres spécialisées ont organisé du 26 au 28 septembre à Varna (Bulgarie), avec l'Institut bulgare de la justice, un atelier de trois jours sur la bonne gestion des procédures, les décisions interlocutoires et la rédaction des jugements.

En septembre 2018, la Présidente des Chambres spécialisées a rencontré à Bruxelles le nouveau commandant des opérations civiles et Directeur de la capacité civile de planification et de conduite du Service européen pour l'action extérieure, pour faire le point sur les faits nouveaux survenus aux Chambres spécialisées. Elle a également rencontré les ambassadeurs de plusieurs États membres de l'Union européenne.

Les Chambres spécialisées continuent de collaborer avec l'État hôte et d'autres partenaires extérieurs en vue de la rénovation de leurs futurs locaux à La Haye et de leur déménagement. La Greffière communique et s'entretient régulièrement avec le représentant des Pays-Bas auprès des organisations internationales et le Ministère néerlandais de la justice et de la sécurité pour veiller à ce que les Chambres spécialisées bénéficient bien des services prévus.

Jack Smith, procureur américain rompu aux enquêtes pénales internationales, a pris ses fonctions de Procureur spécialisé le 11 septembre. Il succède à David Schwendiman, premier Procureur spécialisé et ancien Procureur principal de l'Équipe spéciale d'enquête, qui a quitté ses fonctions à la fin du mois de mars, lorsque son mandat de haut fonctionnaire du service diplomatique des États-Unis a expiré. Dans l'intervalle, c'est le substitut du Procureur spécialisé, Kwai Hong Ip, qui a dirigé le Bureau du Procureur spécialisé et mené l'enquête sur les allégations figurant dans le rapport publié en janvier 2011 par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et intitulé « Le traitement inhumain de personnes et le trafic illicite d'organes humains au Kosovo », assurant la continuité.

En vertu de la loi portant création des Chambres spécialisées et du Bureau du Procureur spécialisé, les Chambres spécialisées priment toutes les autres juridictions du Kosovo. Le Procureur spécialisé est notamment habilité à demander aux institutions du Kosovo de lui prêter assistance. En outre, dans le cadre de son nouveau mandat, EULEX fournit un appui logistique et opérationnel au Bureau du Procureur spécialisé. À mesure que les activités d'enquête progressent, cette assistance, ainsi que l'aide des autorités de Belgrade, de l'Union européenne et de l'ensemble de la communauté internationale, sera de plus en plus importante. Le Bureau du Procureur spécialisé a besoin que la communauté internationale, les organisations internationales et les États continuent de s'associer à toutes ses activités et de les appuyer pleinement.

Annexe III**Composition et effectifs de la composante police
de la Mission d'administration intérimaire
des Nations Unies au Kosovo**(Au 1^{er} octobre 2018)

<i>Pays</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Total</i>
Allemagne	1		1
Autriche	1		1
Bulgarie		1	1
Fédération de Russie	1	2	3
Finlande		1	1
Hongrie		2	2
Turquie		2	2
Total	3	8	11

**Composition et effectifs de la composante liaison
militaire de la Mission d'administration intérimaire
des Nations Unies au Kosovo**(Au 1^{er} octobre 2018)

<i>Pays</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Total</i>
Pologne		1	1
République de Moldova		1	1
Roumanie		1	1
Tchéquie	1	1	2
Turquie		1	1
Ukraine		2	2
Total	1	7	8